

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 juin 2023

Date de convocation et d'affichage : 23 juin 2023

DL-20230629-011

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET		X	Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Anne-Christine DUBOST	Jean-Pierre GAITET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Marion MELIS
Pascal GIMENEZ	Annie GRIMAUD (absente)
Vanessa GERONUTTI	Georges THOMAS
Margaux CHAROUSSET	Tanguy NAZARET
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	65,5 %	29	18	27



DOMAINE ET PATRIMOINE

Autorisation de servitudes – SCI l'Adagio

Jean-Pierre GAITET, Maire, indique que la Commune est propriétaire des parcelles AD1012 partie C et AD1014 en nature de terrain vague et d'une contenance respective de 155m² et 196 m². Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la commune suite à leur déclassement prononcé par la délibération DL-20230629-010 en date du 29 juin 2023.

La SCI l'Adagio est titulaire d'un permis de construire sur les parcelles AD1125, AD1128 et AD1048. Ces parcelles sont actuellement enclavées. La société a donc sollicité la Commune afin de pouvoir accéder à la voirie publique du chemin des Prés en passant par les parcelles AD1012 partie C et AD1014 pour mener à bien son opération de construction.

Jean-Pierre GAITET, Maire, propose d'accorder à cette société des servitudes sur ces parcelles telles que présentées dans le plan en annexe. Il s'agit de :

- Une servitude de passage,
- Une servitude de passage de divers réseaux,
- Une servitude d'implantation d'une aire d'ordures ménagères,
- Une servitude d'implantation d'un transformateur électrique ENEDIS.

Il est précisé que le passage sera en nature d'enrobé et réalisé suivant les recommandations contenues dans le cahier des charges « voirie » de la commune de Miribel.

Les servitudes de passage, de réseaux et d'implantation d'une aire d'ordures ménagères s'éteindront de fait lorsque les travaux ultérieurs de création de la voirie rejoignant la rue Général Degoutte et couvrant notamment les parcelles AD1012 partie C et AD1014 seront terminés.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage au profit de la SCI l'ADAGIO sur les parcelles communales AD1012 partie C et AD1014.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	5

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 juin 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "JP GAITET", is written over the official stamp.